



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 1^{er} avril 2026

Le 1^{er} avril 2026 à 18h00, le Conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier ALDEBERT.

Date remise convocation et affichage
25/03/2026

Présents :

ALDEBERT Didier, ACACIO Nathalie, BARRAU Sylvie, CABROL Christian, CHATELAIN Daniel, CLEMENTE Matthieu, CODINA Emmanuelle, CORABOEUF Mélanie, DUT Pierre-Alexandre, GARCIA Gérard, GARRABE Thomas, GRANAL Gilles, GUERRERO Audrey, HOULES Patrick, IMBERNON Marie, LARROQUE Maryse, LOPEZ Marine, MITAINE Katia, OURNAC Jean-Louis, RESSEGUIER Nadine, SENEGAS Michel.

Nombre de membres		
Membres Du CM	Présents	Votes
23	21	23

Procurations :

AYMAR Patrick à ALDEBERT Didier.
POUTAS Véronique à ACACIO Nathalie.

Vote		
Pour	Contre	Abstention
23	0	0

Excusé :

Secrétaire de séance : GARRABE Thomas.

N° 2026-013 Vote des indemnités de fonction des élus.

Monsieur le Maire,

- Rappelle qu'en application des articles L2123-20 et suivants du CGCT, des indemnités peuvent être octroyées.
- Vu le CGCT et les articles L2123-20 à L2123-24-1,
- Vu la délibération du 21 mars 2026 fixant le nombre des adjoints de la Commune à 6,
- Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonction versées au Maire et aux adjoints au Maire.
- Considérant que les conseillers municipaux délégués peuvent percevoir une indemnité de fonction spécifique, laquelle doit toutefois rester dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au Maire et aux adjoints ayant reçu délégation,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de son Président,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité de fixer le montant des indemnités de fonction comme suit par rapport au taux maximal de l'indice 1027.

Adjoints : 1^{ère} adjointe : 18 %

2^{ème} adjoint : 18 %

3^{ème} adjointe : 18 %

4^{ème} adjoint : 18 %

5^{ème} adjointe : 18 %

6^{ème} adjoint : 18 %

Conseillers Municipaux Délégués : 6,50 %

Cette délibération est exceptionnellement applicable à compter de l'installation du conseil municipal soit le samedi 21 mars.

Un tableau récapitulatif est annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures

Le Maire,
Didier ALDEBERT



COMMUNE DE VINASSAN

Annexe de la Délibération n°2026 - 013 du 01 Avril 2026

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTION

Population de 1 000 à 3 499 Habitants.

Montant de l'enveloppe Globale (Maximum autorisé) :

Fonction	% maximum de l'indice 1027	Nombre	Total en %
Maire	55,70%	1	55,70%
Adjoint	21,38%	6	128,28%

Enveloppe Globale : 183,98 % de l'Indice Brut 1027

Montant des Indemnités allouées :

Fonction	Nom / Prénom	% fixé par le Conseil Municipal	Total
Maire	ALDEBERT Didier	55,70%	55,70%
1er Adjoint	IMBERNON Marie	18%	108%
2e Adjoint	GRANAL Gilles	18%	
3e Adjoint	ACACIO Nathalie	18%	
4e Adjoint	GARCIA Gérard	18%	
5e Adjoint	RESSEGUIER Nadine	18%	
6e Adjoint	AYMAR Patrick	18%	
Conseiller Délégué	SENEGAS Michel	6,50%	19,50%
Conseiller Délégué	MITAINE Katia	6,50%	
Conseiller Délégué	CABROL Christian	6,50%	

TOTAL GÉNÉRAL :

183,20%

Fait à VINASSAN, Le 01 Avril 2026

Le Maire :

